

l'année. Je lui ai donc demandé qui était subventionné. Cet homme ne pourrait survivre sans la caisse d'assurance-chômage et il ne mérite pas de survivre. Trop d'industries canadiennes se soustraient à leurs responsabilités et s'en déchargent sur le public. Nous l'avons constaté au sujet de la pollution et nous le constatons au sujet de l'assurance-chômage.

J'ai aussi de graves réserves à formuler au sujet d'une caisse de ce genre qui ne cote pas les industries. Je crois qu'elles devraient l'être. En toute justice, j'ajouterai que certaines dispositions du projet de loi concernant les cotes basses, élevées et moyennes sont insuffisantes, mais à mon avis l'écart entre elles n'est pas assez prononcé. Toutes les industries devraient être cotées.

Je crois qu'un des meilleurs programmes au Canada est celui de la Commission des accidents du travail. Lorsque nous considérons les antécédents de cette Commission, nous constatons qu'elle a réussi à prévenir admirablement les accidents industriels. La plupart de ceux qui ont travaillé depuis un certain nombre d'années se souviennent de l'époque où personne ne se souciait des accidents industriels. Somme toute, c'était le prix qu'il fallait payer pour produire. Mais depuis que les Commissions des accidents du travail ont commencé à coter certaines industries où la proportion d'accidents était élevée, ces industries ont commencé à employer des préposés à la sécurité dans leurs usines. Elles ont commencé à inventer et à adopter des dispositifs de sécurité, à placer des affiches dans leurs usines et à mettre en œuvre des programmes d'éducation. Elles ont tout fait pour ne pas s'attirer des sanctions par suite d'accidents. Telle devrait être la situation.

Trop d'industries vivent aux crochets de la Caisse d'assurance-chômage et, malheureusement, ce n'est pas le travailleur qui en bénéficie le plus, mais les industries canadiennes inefficaces. Nous devons étudier cette question de près. Si nous voulons critiquer l'assurance-chômage, s'il y a lieu de le faire, alors faisons-le à bon escient.

Bien sûr, des travailleurs abusent d'une caisse comme celle-là. Dans une société qui compte des millions d'individus, il s'en trouve toujours qui agissent d'une façon répréhensible. Mais d'après mon expérience, et celle de quiconque veut examiner impartialement le comportement des travailleurs dans notre société, ils ne veulent pas vraiment abuser de la Caisse. Dans l'ensemble, la population active est honnête. Lorsqu'un travailleur perd son emploi, dans la plupart des cas il n'est pas à blâmer. S'il touche des prestations d'assurance-chômage, cela ne dépend pas de lui.

● (9.40 p.m.)

Certaines industries, nous nous en souvenons, avaient l'habitude d'engager des tas de gens quand les affaires étaient prospères pour ensuite les mettre à pied aussitôt. L'industrie automobile en était une. Quand les voitures se vendaient bien, son effectif ouvrier était élevé, mais au moindre signe de récession, elle se déchargeait de ces ouvriers sur l'assurance-chômage. Cela a continué jusqu'à ce que les syndicats s'en mêlent et lui disent que cela ne pouvait durer. Les syndicats ont rendu cette pratique d'embaucher et de licencier dans ces conditions trop dispendieuse pour l'industrie automobile.

[M. Saltzman.]

Ces industries avançaient alors l'argument qu'elles ne pouvaient organiser leurs opérations ainsi parce que leurs affaires étaient saisonnières. Elles soutenaient qu'il leur fallait mettre des ouvriers à pied, mais on a bien vu par la suite qu'il n'en était rien. Lorsqu'elles ont dû continuer de rémunérer les employés qu'elles avaient mis à pied, elles ont cessé de le faire. Elles se sont appliquées peu à peu à niveler les hauts et les bas de l'industrie.

Je songe à la prime de \$500 qu'on versait à l'industrie du bâtiment pour chaque maison construite durant la morte-saison. Jusque-là, on affirmait presque partout dans l'industrie de la construction qu'il n'y avait pas moyen de construire durant l'hiver canadien. On soutenait que c'était impossible et l'industrie du bâtiment était réputée pour ses mises à pied. On y embauchait des ouvriers pour un jour, une semaine ou un mois, puis on les mettait à pied. On ne se sentait aucune obligation envers ces gens. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de lien durable entre l'employé et l'employeur. Dès lors que la prime fut instituée et que les responsables de cette industrie surent qu'ils pouvaient y gagner à construire durant l'hiver, ils s'aperçurent tout à coup que la chose était faisable. Aussi, beaucoup de travaux de construction se font pendant l'hiver.

Ce qu'il faut envisager entre autres aujourd'hui, c'est le salaire annuel garanti. Il nous faut dire aux industriels qu'ils sont obligés de traiter leurs travailleurs manuels comme leurs employés de bureau au lieu de les considérer comme les pièces d'une machine qu'on peut arrêter et faire repartir à son gré. Ils ne traitent pas ainsi leur personnel de bureau, alors pourquoi cette attitude vis-à-vis des ouvriers? Prétendre comme ils le font qu'il leur est impossible d'organiser ces derniers est un argument qui ne tient pas car lorsqu'ils ont à le faire, ils le font.

Il nous faut insister sur cette question et nous devrions nous servir de la caisse d'assurance-chômage pour encourager ce point de vue. On devrait taxer lourdement, par le moyen de cette caisse, les employeurs qui ont pris l'habitude de mettre à pied des employés à certains moments de l'année ou qui n'assument pas certaines responsabilités vis-à-vis de leurs ouvriers. Permettez-moi d'aller encore un peu plus loin en disant quelque chose qui va peut-être paraître dur. Si ces industriels ne peuvent exploiter leurs entreprises de façon à assurer un emploi convenable pendant toute l'année avec, à l'occasion des licenciements inévitables, peut-être ne devraient-ils pas être dans les affaires. Ces industries reçoivent des sommes fabuleuses des deniers publics et, doublant leurs torts d'un affront, ce sont souvent les mêmes qui reprochent aux travailleurs d'abuser de la caisse d'assurance-chômage. Elles le font sans songer aux énormes subventions qu'elles reçoivent et aux abus dont elles se rendent coupables envers la même caisse.

Ces embauchages et ces congédiements fantasmagoriques de la main-d'œuvre renforcent les gens dans la pauvreté. Ils les empêchent de chercher d'autres emplois. Ils se cramponnent alors qu'ils devraient s'en aller. Ils en arrivent ainsi à pouvoir vivoter. A vrai dire, cette industrie ne leur offre que peu d'espoir. Une telle pratique nuit au recyclage et à la mobilité des Canadiens. Dans bien des cas, l'assurance versée est une subvention à l'industrie. Il ne s'agit plus désormais d'un programme d'assurance pour les travailleurs au sens strict du mot. Si l'on veut parler d'assurance plutôt que d'assistance publique, il doit exister un élément de risque imprévisible. C'est le prin-